



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT

« Devenez Agent John Doe et Gagnez un séjour à Port Aventura pour 2 personnes »

Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

La société SASU EXPERT GAME au capital de 7 500 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro 812 364 065 0027 ayant son siège social au 6-8 rue des Jardins à Lille, organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération marketing, destiné à promouvoir l'enseigne d'Escape Game John Doe sur les réseaux sociaux.

- La société SASU EXPERT GAME est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisateurs, le Professionnel ».

- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».

- Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte Facebook ou instagram ayant participé à une mission d'Escape Game de l'enseigne John Doe entre le **01 JUILLET 2022** et le **31 AOÛT 2022**.

Après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société EXPERT GAME ainsi que les membres de leur famille.

Article 3 - Dates du concours

Date de début du concours : **01 JUILLET 2022 à 09h00** - date de fin du concours : **31 août 2022 à 22h** - date du tirage au sort : **09 septembre 2022** - date de désignation du Gagnant : **09 septembre 2022**.

Article 4 - Modalités de participation

4.1) Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a trois étapes à respecter impérativement. Le Participant devra :

- a) Participer à une mission d'Escape Game dans une agence John Doe entre le 01 juillet 2022 et le 31 août 2022 à Lille, Nantes, Bordeaux, Lyon ou Strasbourg.
- b) Poster sur Facebook ou Instagram une photo de son équipe en taguant l'un des comptes John Doe. Tous les membres d'une même équipe peuvent participer.

Comptes acceptés :

Instagram : johndoegame

Facebook : John Doe, John Doe Lille, John Doe Nantes, John Doe Lyon Part dieu, John Doe Bordeaux, John Doe Strasbourg.

- c) Valider sa participation en envoyant une capture écran de son post à concours@john-doe.fr

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

EXPERT GAME se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de EXPERT GAME altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de EXPERT GAME. De façon générale, les Participants garantissent les Organisateur du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer a posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

4.3) Modalités de tirage au sort

Un tirage au sort pour désigner le gagnant sera fait le 09 septembre 2022.

Article 5 - Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations

Le lot est offert par EXPERT GAME et constitue en ce sens une «dotation». Le lot est un séjour pour deux personnes à Port Aventura à Tarragone en Espagne ayant une valeur commerciale d'environ 500€.

Le dit séjour comprend une nuit d'hôtel au sein du Parc pour 2 personnes et 2 entrées dans le parc.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Le participant tiré au sort sera désigné gagnant par les responsables du jeu-concours.

La société EXPERT GAME SAS se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

5.2) Modalités de récupération et d'utilisation

Tel que le prévoit l'article 6, le Gagnant devra se mettre en relation directe du professionnel concerné dans la dotation et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 5.1.

Article 6 - Modalités d'attribution des lots :

Une seule dotation pour une même personne physique.

Le Gagnant sera alors invité par email à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse email. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant. Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait lui seront envoyés par retour d'email à l'adresse email qu'ils auront indiqué, dont une copie du message sur la boîte email des Professionnels concernés.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de EXPERT GAME dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Les Joueurs autorisent du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement à des fins promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Article 8 - Responsabilités et droits Les Organisateurs :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. L'entreprise ne saurait être tenue responsable de l'annulation du concours ou de son report suite à une fermeture liée à la situation sanitaire en France.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution du lot.

Date : 28/06/2022

Lieu : 2 rue des Manneliers, 59800 LILLE.

EXPERT GAME SASU
2 rue des Manneliers
59800 • Lille
Tél. : +33 (0)3 20 48 60 18
Siret 812 364 065 000 27 - APE 9329Z

